Chers amis,

30 novembre 2024. 420ème jour de la guerre d'Israël contre les Palestiniens, 59ème manifestation que nous organisons pour exiger un cessez-le-feu. Le nombre de morts à Gaza au 26 novembre atteint 44 249, celui des blessés 104 746 blessés. En Cisjordanie 796 morts, plus de 6 500 blessés. Au Liban, où un cessez-le-feu a été signé après 64 jours de guerre, 3 823 morts et 15 859 blessés. Dans le nord de la Bande de Gaza, aucun camion d'aide humanitaire n'a été autorisé à entrer par l'armée israélienne depuis plus de 50 jours.

En ce lendemain de Journée internationale du peuple palestinien commémorant le vote par l'AG de l'ONU de la partition du territoire palestinien le 29 novembre 1947, on mesure là les conséquences de ce vote d'une autre époque.

A Gaza l'hiver arrive sur les estomacs vides, les corps refroidis, les maisons détruites, les tentes en lambeaux. Les routes et espaces sont inondés. Les vagues déferlent sur les plages transformées en vilains camps de survie. La pluie cingle les êtres fantomatiques, hagards, transis. Le vent s'engouffre dans les abris misérables renforçant la sensation de froid. Dehors, si tant est qu'on puisse faire la différence entre le dehors et le dedans, les rues défoncées sont transformées en torrent boueux dans lequel les déplacés pataugent pieds nus ou chaussés de vagues sandalettes hors d'usage. Ils ont fui du nord vers le sud, du sud vers plus de sud. Ils ont affronté l'effondrement de leurs maisons. Ils ont essuyé et essuient toujours les bombardements. Ils ont tout abandonné. Ils survivent traqués, affamés, blessés, estropiés, malades. Ils en sont réduits à fouiller dans les ordures pour essayer de trouver de la nourriture. *« Avec la quantité d'aide qu'Israël autorise actuellement à entrer dans la bande de Gaza, il faudra plus de deux ans aux agences humanitaires pour livrer les tentes et les abris en plastique dont les familles ont besoin pour s'abriter »*, a déploré Mme Wateridge, porte-parole de l'UNRWA.

Crimes de guerre. Crimes contre l'humanité. Le verdict de la CPI est tombé le 21 novembre accusant Netanyahou et Gallant. Alors que mardi (26), le Premier ministre Barnier annonçait que la France appliquerait *"rigoureusement (…) les obligations qui lui incombent"* vis-à-vis du mandat d'arrêt émis par la CPI et que la présidente de l'Assemblée nationale Braun-Pivet estimait que la France devait *"appliquer les règles"* et arrêter le Premier ministre israélien si celui-ci se rendait sur le territoire français, mercredi (27) le ministre des Affaires étrangères Barrot, a invoqué les obligations prévues dans le droit international liées aux « *immunités des États non parties à la CPI* », ce qui est le cas d'Israël, et que « *de telles immunités s'appliquent au Premier ministre Netanyahu et autres ministres concernés* ». Cette affirmation est un mensonge puisque l'article 27(2) du Statut de Rome dispose que toutes « *immunités ou règles de procédures spéciales qui peuvent s'attacher à la qualité officielle d'une personne [...], n'empêchent pas la Cour d'exercer sa compétence à l'égard de cette personne* ».

Grâce à une source israélienne citée par deux journaux israéliens (Haaretz et Maariv) on apprendra que ce revirement faisait partie des exigences israéliennes lors des négociations sur le cessez-le-feu au Liban. Une abjection de plus de ce gouvernement qui se prétend l'ami du Liban mais protège celui qui massacre sa population et qui a réduit en ruines une grande partie de son territoire. Et qui pose question sur l'engagement de la France à respecter la justice internationale. De plus, en déclarant que *« la France entend continuer à travailler en étroite collaboration avec le Premier ministre Netanyahou et les autres autorités israéliennes pour parvenir à la paix et à la sécurité pour tous au Moyen-Orient »*, la diplomatie française donne quitus à Israël pour poursuivre son génocide. Voilà qui en dit long sur l'abaissement de la diplomatie française sous Macron qui, pour jouer un rôle marginal au Liban doit céder à Netanyahou !

Comme pour se venger du verdict de la CPI et de la décision des Etats honnêtes à mettre en œuvre la décision de cette Cour, Israël a intensifié ses bombardements sur Gaza. Une œuvre de mort planifiée, systématique pour détruire non seulement la vie actuelle mais aussi la vie passée et empêcher toute vie future. Déjà l'armée a fragmenté la Bande par des corridors isolant des portions de territoires pour empêcher tout déplacement des populations. Elle a pris le contrôle de la frontière égyptienne et construit une base militaire au nord. Son objectif est clairement affirmé : prendre le contrôle de toute la Bande de Gaza, empêcher le retour des habitants dans le nord et contenir tous les Gazaouis dans un territoire réduit cerné de toutes parts.

Mais Israël est sous pression et il lui devient impossible de mener la guerre à la fois contre les Palestiniens et contre les Libanais. Son économie est exsangue, ses soldats ne veulent plus aller au front, ses habitants à la frontière nord sont toujours évacués et des Israéliens quittent Israël dans une « alya inversée ». De plus les otages ne sont toujours pas libérés, le Hamas continue à se battre, le Hezbollah empêche Israël d'établir des zones tampons et d'atteindre le fleuve Litani dont Israël voudrait faire sa frontière nord, et fait pleuvoir des pluies de drones et de roquettes sur Israël. Enfin, les Etats-Unis menaçaient de freiner leur livraison d'armes. Autant de faits qui ont contraint Israël à accepter un cessez-le-feu au Liban mercredi (27), non sans avoir bombardé férocement et massivement Beyrouth et le sud du pays jusqu'à la dernière minute.

Si le Hezbollah a signifié vouloir coopérer avec l'armée libanaise, l'accord a été accepté du bout des lèvres par Netanyahou qui l'a immédiatement violé et interdit aux habitants de 64 villages du sud Liban d'y retourner mettant à exécution ses menaces proférées avec sa morgue habituelle : « *Je m'engage à faire respecter au Hezbollah ce cessez-le-feu, et je n'hésiterai pas à attaquer de nouveau le Liban en cas de violation de l'accord. Cette trêve, c'est pour mieux se réarmer et se concentrer sur d'autres cibles »* sous-entendu Gaza mais aussi et surtout l'Iran qu'il veut empêcher d'assurer sa sécurité vis-à-vis d'Israël en se doter de l'arme nucléaire. Pour les Libanais au contraire, malgré les énormes destructions et la perte d'êtres chers, malgré les hectares brûlés et pollués par le phosphore blanc, ce cessez-le-feu est vécu comme une victoire et les déplacés se sont précipités pour rentrer chez eux comme les y incitaient le Président du Parlement Nabi Berri. Notons toutefois que ce cessez-le-feu exonère Israël de tout paiement de dommages de guerre pour les destructions causées par l'agression validant le fait qu'il n'en coûte rien à Israël d'agresser ses voisins.

Pendant les bombardements et les négociations, Israël continue son annexion de la Cisjordanie. Déjà, Smotrich ministre des Finances a obtenu la création et la direction d'un sous-ministère, rattaché au ministère de la défense, en charge des « activités civiles » en Cisjordanie. Ce qui signifie que les civils palestiniens ne sont plus considérés comme placés sous occupation militaire, mais sous l'autorité directe du gouvernement, un pas essentiel vers une annexion qui ne dit pas son nom. 47 nouvelles colonies sauvages ont vu le jour depuis le 7 octobre. 5 ont été « légalisées » par le gouvernement israélien. Des km de routes ont été creusées par et pour les colons. Le harcèlement par les colons a forcé les Palestiniens à quitter au moins 18 villages de Cisjordanie. Plus de 2400 ha de terres palestiniens ont été saisis. Smotrich a annoncé vouloir faire passe de 500 000 à un million le nombre de colons en Cisjordanie, non comptés ceux de Jérusalem. L'annexion et le changement de statut de la Cisjordanie sont bel et bien à l'ordre du jour israélien afin d'anéantir toute possibilité d'émergence d'un Etat palestinien.

Cette semaine, le monde des humains a perdu deux « grandes personnes » dont nous tenons à saluer la mémoire.

Dimanche, le poète et écrivain sud-africain Breyten Breytenbach est mort. En 2002, à l'invitation de Mahmoud Darwich reclus dans Ramallah assiégée par les troupes de Sharon qui menaient l'*« Opération Rempart »*, il participe avec 7 autres écrivains au Parlement International des Écrivains. Le film *Ecrivains des frontières* témoigne de leurs visions de la situation et de leur engagement ; en 2009 suite à la nouvelle guerre israélienne *« Opération Plomb durci »*, il participe au Tribunal Russel sur la Palestine visant *« à réaffirmer la primauté du droit international comme base du règlement du conflit israélo-palestinien. »*. Avec lui, c'est un militant anti-apartheid et un soutien de la cause palestinienne qui disparait.

Mardi, c'est l'avocat Gilles Devers qui s'est éteint. Bien avant le 7 octobre 2023, il avait déposé auprès de la Cour Pénale Internationale, des plaintes concernant tant les crimes commis à Gaza que le crime de colonisation à Jérusalem Est et dans la Cisjordanie. Début novembre 2023, il déposait une nouvelle plainte à la CPI, pour génocide cette fois, une plainte portée grâce à lui par 300 avocats et 111 ONG dont Poitiers Palestine. Au lendemain de l'opération Plomb durci en 2009 il déclarait : « *Israël peut trembler. Trembler parce que, loin des bombes, s'est enclenchée la justice qui le jugera. Israël pourra encore gonfler les muscles de ses hélicoptères et de ses tanks. Mais un jour, dans 5 ans, dans 10 ans ou dans 30, on rendra hommage au peuple palestinien parce qu'il a su, puisant dans les tréfonds de ce qui fait l'humanité, retrouver l'idée même des droits de l'homme.* » Lui qui a toujours cru au Droit international avait déclaré après la décision le 21 novembre de la CPI de lancer les mandats d'arrêt contre Netanyahou et Gallant : *« Je pars l'esprit tranquille, au meilleur des moments. »*. Défenseur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il était également, entre autres l'avocat du Front Polisario devant la Cour de justice de

l'Union européenne et avait obtenu l'annulation des accords commerciaux entre l'Union européenne et le royaume du Maroc. Les peuples sahraoui et palestinien perdent un infatigable défenseur de leurs droits.

Enfin, nos pensées vont également à Georges Abdallah. Lui qui n'a jamais cessé un instant de soutenir la libération de la Palestine et de son pays le Liban est emprisonné depuis 40 ans en France et libérable depuis 1999. La justice française a demandé sa libération le 15 novembre dernier. Mais le parquet a fait appel de ce jugement. L'audience en appel est prévue le 19 décembre. Georges Abdallah doit être libéré !

Continuons à nous mobiliser pour exiger le cessez-le-feu, pour imposer des sanctions à Israël et pour l'exclure de l'ONU. Continuons à exiger le respect par le gouvernement français des obligations qui lui incombent puisque la France est partie au Statut de Rome de la CPI.

Continuons à nous mobiliser pour construire un monde fondé sur l'humanité, la justice, l'égalité, débarrassé du colonialisme, du suprématisme et donc des guerres. Les choses bougent. La position d'Israël s'effrite. C'est infime mais ça bouge. Nos efforts ne sont pas vains.

Soutien aux peuples du Proche Orient ! La Palestine existe parce qu'elle résiste ! Palestine vivra, Palestine vaincra !

Samedi 14h place du Marché - Dimanche 16h30 Dietrich - 1er février Couscou